



N° 35/26

MAIRIE D'OUZOUER SUR LOIRE

ARRETE MUNICIPAL PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A MONSIEUR JEROME BUCAILLE 3ème adjoint au Maire

Madame le Maire de la commune d'OUZOUER SUR LOIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-18,

Vu la délibération n°09/26a du conseil municipal en date du 20/03/2026, fixant à trois le nombre des adjoints au Maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M. Jérôme BUCAILLE en qualité de troisième adjoint au maire, en date du 20/03/2026.

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de la gestion des travaux, aménagement et cadre de vie et sécurité routière.

Arrête

Article 1er : En application de l'art. L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jérôme BUCAILLE, 3^{ème} adjoint au maire, est délégué aux affaires concernant :

- Les travaux et suivi de chantiers,
- L'aménagement, voirie et réseaux divers (VRD)
- Le cadre de vie (espaces publics, propreté, aménagement urbain)
- La sécurité routière (circulation, signalisation, prévention)

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à M. Jérôme BUCAILLE, 3^{ème} adjoint au maire à l'effet de signer tous les documents, et courriers mentionnés à l'art. 1, engagement financier inférieur à 1 000 €, relatifs à sa délégation.

Article 3 : La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'ORLEANS (Loiret) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : La secrétaire générale est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Madame la Préfète d'Orléans et Monsieur le Comptable Public du SGC de Gien.

Fait à OUZOUER SUR LOIRE, le mardi 24 mars 2026.

Notifié le
Signature

Le Maire,
Marie-Madeleine HAMARD

